

Notre supplément musical

Salve Regina et Ave Maria, à 8 voix, de Pierre Bonhomme

Le Supplément musical de notre Bulletin n°59 d'octobre 1987 était consacré à trois motets à 5 et 6 voix de Pierre Bonhomme (vers 1555 - Liège, 12 juin 1617). Ils étaient extraits de ses Melodiae sacrae, éditées à Francfort en 1603.

Les deux premiers, à 5 voix, O Domine Jesu Christe et Laus, honor, benedictio montrent une nette préférence pour une écriture homorythmique "moderne" ; le but est, à coup sûr, de mettre en valeur le contenu du texte. Le 3e motet, Veni dilecte mi à 6 voix, est écrit selon les principes du style imitatif syntaxique tellement prisé au XVIIe siècle. De plus, le compositeur y groupe les voix de façon à suggérer la présence de deux groupes vocaux (trois voix aiguës opposées à trois voix graves) ou la réunion momentanée de timbres différents. Dans ce recueil de 38 motets, tous les motets à 5 voix (I à IX) et à 6 voix (X à XV) sont conçus dans le même esprit. Mais les autres, c'est-à-dire 20 motets à 8 voix (XVI à XXXVI) et 2 à 9 voix (XXXVII et XXXVIII), témoignent de l'évidente prédilection de Bonhomme pour les grands ensembles majestueux, inspirés par l'exemple des maîtres romains héritiers de l'art de Palestrina : les frères Nanino, Soriano, Anerio, Allegri, etc. Il ne s'agit plus ici de savants entrelacs de lignes mélodiques dans une polyphonie dont la cohésion est assurée par le jeu des imitations, mais bien de confronter des volumes sonores dont les coloris vocaux sont avivés par l'emploi "si placet" d'instruments, cordes, vents et orgues.

Toutefois, Pierre Bonhomme n'a pas jugé bon de faire imprimer des parties instrumentales ; il ne s'agit ici que de redoublements éventuels des voix. Même l'orgue n'a pas reçu de partie de basse continue particulière. Le jeu de quatre portées que nous avons laissé libre dans notre transcription permettra, s'ils le désirent, aux directeurs de chœurs, de noter l'intervention des instruments qu'ils choisiront (1).

Si les motets à 8 voix de Pierre Bonhomme respectent scrupuleusement les exigences formulées au Concile de trente au sujet de la compréhension des textes sacrés mis en musique, peut-on en dire autant de l'esprit de ces compositions ?

Dans notre exemple - Salve Regina et Ave Maria - on ne peut s'empêcher d'être surpris de la grandiloquence déployée pour "traduire" musicalement une prière instante à la "mater misericordiae". Tout se passe comme si les deux premiers mots - Salve Regina, et celui-ci surtout - orientaient l'ensemble et incitaient le compositeur à développer le sentiment de majesté,

de gloire, de puissance. De fait, c'est bien là l'idée de base de l'Eglise de la Contre-Réforme, et Pierre Bonhomme se conforme à la tournure d'esprit générale. Heureusement, dès le tactus 12 - Vita dulcedo - les deux choeurs évoluent avec une souplesse remarquable, favorisée par l'attaque presque systématique de la phrase sur la partie levée du tactus.

La même remarque peut être faite à propos de l'Ave Maria qui, dans l'original, enchaîne avec le Salve. C'est bien à la Reine du Ciel que le compositeur s'adresse ici, avec tout le respect et la déférence dûs à la mère du Christ.

Cette conception monumentale de l'art musical convenait bien au dédicataire des Melodiae sacrae, Ferdinand de Bavière, à cette époque (1603) archevêque de Cologne et coadjuteur de l'évêque de Liège, à qui Pierre Bonhomme dédiera aussi son recueil de 13 messes à 6, 8, 10 et 12 voix datées du 16 novembre 1616.

Avant de quitter Pierre Bonhomme, résumons très brièvement, à l'intention de nos nouveaux membres, la notice biographique que nous lui avons consacrée dans notre Bulletin n°59, p. 12-16.

Pierre Bonhomme, fils de Henri Bonhomme est né entre 1555 et 1560. Ordonné prêtre chez les Carmes de Liège le 14 mars 1579. Il est très probablement 3ème duodeno mutato à la cathédrale Saint-Lambert entre 1580 et 1584. C'est alors qu'il se serait rendu à Rome où il est chantre (à la Chapelle Sixtine ? le fait est à vérifier).

Le 13 septembre 1594, le pape Clément VIII confère un canonicat à l'église Sainte-Croix, à Liège. Bonhomme en prend possession le 26 janvier 1595 et désormais réside à Liège.

1603 : les Melodiae sacrae sont éditées à Francfort. Au cours des années qui suivent, les Conclusions capitulaires de la collégiale Sainte-Croix mentionnent Bonhomme de loin en loin.
2.IX.1604 : à propos de réparation des orgues.
6.X.1606 : B. est cité dans une affaire d'administration.
1606 : Pierre Bonhomme est élu Grand chantre de la collégiale.
2.IX.1608 : B. reçoit le bénéfice de l'autel de Saint-Jacques
2.IX.1609 : idem de l'autel des SS. Pierre et Michel.
2.IX.1612 : Chapitre général : Pierre Bonhomme, Cantor et recteur de l'autel Saint-Jean Baptiste et Jean l'Evangeliste demande l'autorisation de s'absenter pour effectuer un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, en Italie. En homme prudent, il rédige son testament avant de partir en voyage. Il y cite sa soeur Gertrude, épouse Ansion de celui-ci, Pierre

Bonhomme, "citain de Visé et le fils de celui-ci, Pierre bonhomme (ca 1600-26.IV.1664), plus connu sous le nom de Pierre Probus, musicien à la cathédrale saint-Lambert (2).

le 10.XI.1616, revenu de son pèlerinage, pierre Bonhomme offre son nouveau recueil de 13 messes, publié chez Pierre Phalèse à Anvers, au prince-évêque Ferdinand de Bavière. C'est le dernier geste connu du musicien dont le testament est approuvé (signe de son décès) par le Chapitre de sainte-Croix le 12 juin 1617.

Le 30 juin, son neveu Pierre Probus vendait au Chapitre de Saint-Lambert 13 livres de musiques dont il avait hérité pour 30 fl.bbt.

José QUITIN

Notes.

1. Le titre complet du recueil autorise explicitement cette procédure : *Melodiae sacrae Quas vulgo motectas appellant, iam noviter quinis, senis, octonis et novenis suavissimis vocibus concinnatae, et ad usum cum harmonicarum vocalium, tum generum instrumentorum Musicalium convenientur accomodatae : auctore D. Petro Bonhomio, Ecclesiae collegiate S. Crucis Leodii Canonico. Francofurti, Typis Wolfgangi Richteri, sumptibus Nicolai Stenii, Bibliop. M.DC.III.*
2. José QUITIN, "Orgues, organiers et organistes de l'église cathédrale Notre-Dame de Saint-Lambert, à Liège, aux XVIIe et XVIIIe siècles" dans Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. LXXX (1967), p. 5-58 (Probus, p. 54-55).